

FEUILLE DU PRESIDENT POUR LA REUNION AVEC LES PRESIDENTS

DES GROUPES POLITIQUES DU 14 JUIN 1976 à 18 heures à STRASBOURG

1. Organisation du débat sur la motion de censure

Conformément à la décision du Bureau du 4 juin 1976, nous devrions maintenant procéder à une organisation du débat sur la motion de censure présentée par le Groupe conservateur, débat qui aura lieu demain matin.

Vous avez dans vos dossiers une note concernant l'organisation de ce débat. Entre-temps, j'ai reçu du Groupe socialiste une proposition de résolution avec demande de discussion d'urgence qui concerne le même sujet que la motion de censure du Groupe conservateur.

Conformément à la pratique, j'annoncerai ce soir en séance, lors de l'adoption de l'ordre du jour de la session, le dépôt de cette proposition de résolution.

Il est bien évident que ces deux sujets étant liés, nous ne pouvons pas en disjoindre la discussion. C'est pourquoi je vous propose de voter la demande d'urgence sur la résolution du Groupe socialiste demain matin avant le début de la discussion sur la motion de censure et de procéder éventuellement au vote de la résolution elle-même à la fin du susdit débat.

Il est clair que les orateurs intéressés pourront développer leur point de vue dans le cadre du débat sur la motion de censure.

En ce qui concerne la répartition du temps de parole, *Cette notre dernière réunion de la demande* je voudrais vous rappeler encore une fois que l'organisation d'un débat, conformément à l'article 28 du Règlement, *ca* porte généralement à des débats extrêmement longs, à moins que l'on ne renonce au principe de la stricte proportionnalité des temps de parole entre les groupes politiques. C'est pourquoi, je vous propose d'adopter pour ce débat-ci, la proposition qui figure à la fin de la note qui se trouve entre vos mains et qui consisterait à répartir les temps de parole comme suit :

- 30' au Groupe socialiste
- 30' au Groupe démocrate-chrétien
- 15' au Groupe des libéraux et apparentés
- 15' au Groupe des démocrates européens de progrès
- 15' au Groupe conservateur européen
- 15' au Groupe communiste et apparentés
- 5' aux non-inscrits.

Ceci nous amènerait à un total de 2 heures 15 minutes à quoi il faudrait, évidemment, ajouter les interventions de la Commission.

.../...

+ 10 à 15' pour l'orateur ?

*Le Président
du Parlement Européen*

Luxembourg, le 4 juin 1976

00216944

T E L E G R A M M E

A tous les membres du Parlement européen, nominativement,
dans leur langue.

Suite délibérations Bureau élargi attire votre attention
sur vote motion de censure inscrit à l'ordre du jour du
mercredi 16 juin à 12 heures - Stop - Vote par appel
12.6.76 - Bureau élargi - 12h - vote par appel
nominal est obligatoire - Stop - Haute considération -
SPENALE Président Parlement européen

Following discussion in enlarged Bureau I draw your
attention to vote on censure motion inscribed on agenda
of Wednesday 16 June at 12 o'clock - Stop - Role call vote
12.6.76 - Bureau élargi - 12h - vote par appel
obligatory - Stop - Sincerely SPENALE President European
Parliament -

In folge Diskussion erweitertes Präsidium weise ich
darauf hin dass Abstimmung Misstrauensantrag auf der
Tagesordnung Mittwoch 16 Juni um 12 Uhr steht - Stop -
12.6.76 - Bureau élargi - 12h - vote par appel
Namentliche Abstimmung erforderlich - Stop - Hochachtung
SPENALE Präsident Europäischen Parlaments -

Hewleder opmaerksomhed paa det udvidede praesidium
overvejelser ang. afstemning om mistillidsvotum onsdag
16 Juni kl. 12 - Stop - Afstemning ved navneopraab
obligatorisk - Stop - Venlig hilsen - SPENALE formand
for Europa Parlamentet -

12.6.76 - Bureau élargi - 12h - vote par appel

*ml
1.../...*

Via a cura del sig. ...

Gevolg gevend aan beraadslagingen Bureau in uitgebreide
samenstelling trek ik uw aandacht op stemming motie van
afkeuring voorzien op agenda woensdag 16 juni 12 uur -
stop - Hoofdelijke stemming verplicht - Stop - Hoogachtend -
Stop - SPENALE Voorzitter Europees Parlement

A seguito deliberazioni Ufficio di presidenza ampliato
richiamo la sua attenzione sulla votazione mozione di
censura iscritta ordine del giorno di mercoledì' 16 Giugno
ore 12 $\frac{1}{2}$ stop - Votazione per appello nominale obbligatoria -
Profonda Stima - SPENALE Presidente Parlamento europeo -

Storia francese ...

Concerne : Organisation du débat sur la motion de censure
au cours de la session de juin 1976.

Dans sa réunion du 4 juin 1976, le Bureau élargi a décidé qu'il y aurait lieu éventuellement d'organiser le débat sur la motion de censure qui aura lieu au cours de la session de mai 1976, conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement.

Au cours des dernières années, environ une dizaine de débats ont été organisés selon cette procédure. Toutefois, pour une évaluation plus précise de la durée d'un débat organisé il ne faudrait pas tenir compte des temps de parole alloués aux différents groupes avant l'arrivée des députés travaillistes c'est-à-dire avant le mois de juillet 1975.

Ne peuvent donc être pris en considération que les débats suivants :

- Rapport de M. BERTRAND sur l'Union européenne (9 juillet 1975)
durée 5 heures :

- S : 90 '
C-D: 80 '
L : 45 '
C : 25 '
DEP: 25 '
COM: 20 '
NI : 10 à 15 '

- Débat budgétaire du 11 novembre 1975 durée 3 h 35 :

- S : 85 '
C-D: 70 '
L : 45 '
DEP: 40 '
C : 40 '
COM: 40 '
NI : 15 '

.../...

- Débat social du 6 avril 1976 durée 3 heures :

- S : 45 '
C-D : 40 '
L : 25 '
DEP : 20 '
C : 20 '
COM : 20 '
NI : 10 '

- Débat sur les élections au suffrage universel du 7 avril 1976
durée 3 heures :

- S : 45 '
C-D : 40 '
L : 25 '
DEP : 20 '
C : 20 '
COM : 20 '
NI : 10 '

Il semble bien que la tendance soit à limiter au maximum la durée de ces débats organisés car l'expérience a montré qu'un débat non organisé peut parfois durer moins longtemps.

Puisque les membres du Bureau élargi ont très nettement souligné la nécessité de limiter au maximum la durée du débat sur la motion de censure, il y aurait lieu de prendre comme base la répartition prévoyant une durée globale de 3 heures (à l'exception, bien entendu, des interventions du Conseil et de la Commission) ou même d'essayer de la réduire ultérieurement.

Dans cette optique, il y aurait peut-être lieu de prévoir les temps de parole suivants :

- S : 30 '
C-D : 30 '
L : 15 '
DEP : 15 '
C : 15 '
COM : 15 '
NI : 5 '

soit 2 h 5 minutes, à quoi il faudrait évidemment ajouter les interventions de la Commission.